



Informations pour les Centres Mobiles

Nos 3 centres mobiles sont une solution pour vos visites médicales :

- ✚ Pour vous et vos salariés, plus de stress inhérent aux déplacements puisque le centre mobile est à la porte de votre entreprise.
- ✚ Sachant que tout le personnel est sur place, le facteur gain de temps y est très appréciable.



Nos centres mobiles se déplacent dans les entreprises adhérentes sous certaines conditions :

- Une zone de passage de 3 mètres de large minimum est nécessaire
- Vous devez disposer d'une aire de stationnement minimum de 90 m². (15x6 mètres)
- Avoir un branchement électrique à proximité de la zone de stationnement, équipé d'une prise avec terre.
 - **Ce branchement ne doit pas être situé sur une zone de passage de véhicules car ceci endommagerait le fil électrique.**
- Avoir un minimum de 10 salariés par vacation



Santé et Médecine du Travail de la Vallée de l'Oise

A bord, le médecin et le secrétaire médical vous accueilleront avec tout le matériel nécessaire au bon déroulement de la visite.



En effet, nos centres mobiles sont climatisés, équipés d'appareils pour les examens complémentaires (Visiotest, cabine audiométrique, analyses d'urine...).

Le cabinet médical est lui aussi climatisé, insonorisé, avec tous les équipements nécessaires au bon déroulement de votre visite médicale.



Si vous souhaitez bénéficier de ce service ou pour toutes informations complémentaires, vous pouvez contacter
Le Service Comptabilité au 03.44.38.51.84